



Charte de Sécurité

Le non-respect de ces conditions peut être un juste motif d'exclusion immédiate du terrain

Devoirs de chaque personne sur le terrain des CDAG

- Être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile
- Être responsable de tout accident qu'il aura créé
- Ramasser tous ses déchets et maintenir l'ensemble du terrain propre
- Saluer la carte et les assistants lors de la première flèche de la journée
- Signaler tout incident au Comité

Sécurité

- Identifier ses flèches (nom de l'archer et/ou n° de licence)
- S'assurer que le matériel utilisé est conforme aux règlements des associations faïtières
- Installer le drapeau de sécurité signalant sa présence en forêt
- S'assurer que sa ligne de tir soit libre et dégagée jusqu'au-delà du périmètre de tir
- Respecter la faune et la flore, et éviter d'endommager l'un et l'autre
- Signaler sa présence par une marque visible devant la cible lors de la recherche de flèches ou de toute autre excursion à proximité des cibles
- Tirer sur des cibles en moquette ou des girouettes avec des pointes blunt
- Tirer sur des cibles 2D et 3D avec des pointes Field ou ogive
- Tendre des flèches à un archer l'enferron vers soi

Toi qui tire, n'oublie pas que tu n'es pas seul sur le terrain et que tu es seul responsable de ta flèche décochée

INTERDICTIONS

- Il est interdit de passer devant un pas de tir occupé
- Il est interdit d'entrer dans le Club-House avec un carquois ou un arc bandé
- Il est interdit de laisser entrer un chien dans le Club-House

Les interdictions suivantes sont graves et passibles d'une exclusion immédiate

- Il est interdit de transporter et de tirer des flèches munies de lames de chasse
- Il est interdit de tirer sur des animaux vivants
- Il est interdit de tirer dans les arbres sur pied
- Il est interdit de sortir des zones autorisées (voir plan)

Lu et approuvé le :

Nom Prénom:

Signature.....